



FORMATION INITIALE



CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ PEINTRE
SELON L'ART.32 OFPR



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Le peintre, la peintre

Jouer avec des couleurs pour obtenir des harmonies parfaites... Les peintres appliquent, sur différents éléments du bâtiment, des peintures, des vernis et également des revêtements muraux. Par leur travail, ils protègent et embellissent les maisons.

Profil de la profession

Les peintres de niveau CFC maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après :

- ils s'occupent des travaux préparatoires et des prétraitements, appliquent des couches de peinture, des enduits et des matériaux de structure à l'intérieur et à l'extérieur
- ils posent également des papiers peints, des revêtements et des tissus. Ainsi, ils décorent des bâtiments, des intérieurs et des objets, les caractérisent, les signalent et les protègent des intempéries et des autres influences
- ils analysent les ordres de travail, planifient les travaux et assument des fonctions de conduite de manière responsable
- ils fournissent un travail de qualité, efficace et compétent, en groupe ou de manière autonome. Ils utilisent les matériaux, les machines et les appareils.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir l certification de peintre CFC. Ce certificat fédéral de capacité donne également accès à l'école de chef-fe de chantier peintre, au Brevet fédéral de contremaître peintre et au Diplôme fédéral de maître peintre.
Condition d'admission	<p>Pour être admis-e à la certification professionnelle pour adultes, vous devez répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être domicilié-e dans le canton de Vaud• Pour les frontaliers : avoir un emploi dans le canton de Vaud• Avoir un bon niveau de français, oral et écrit (niveau B1)• Bénéficier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle, dont 3 ans dans la profession visée, au moment des examens finaux. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans le calcul des années d'expérience. <p>Il est également vivement recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'être en emploi ;• de bénéficier du soutien de son employeur et de son entourage personnel• d'avoir des connaissances de base en informatique et en mathématiques. <p>Pour déposer une demande d'admission en Certification professionnelle pour adultes (CPA) auprès du canton de Vaud suivez ce lien : https://www.vd.ch/themes/formation/formations-pour-les-adultes/certification-professionnelle-pour-adultes-</p> <p><u>Une fois votre admission validée par le canton</u>, vous pouvez vous inscrire à l'Ecole de la construction.</p>
Certification	Certificat fédéral de capacité peintre en bâtiment.
Frais d'inscription	<p><i>1er cycle : CHF 4'200.--, sous réserve de modifications.</i></p> <p><i>2ème cycle : CHF 4'200.--, sous réserve de modifications.</i></p> <p><i>Frais d'examens compris.</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i> <p><i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i></p>
Aide financière	<p>Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile.</p> <p>Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.</p>

Durée Deux cycles de formation répartis sur deux semestres, pour un total de 328 périodes.

Deux samedis par mois + un cours du soir par semaine + une semaine complète par cycle.

Dates 1^{er} cycle : d'août à décembre
2^{ème} cycle : de janvier à mai
Examens en mai-juin à la fin du 2^{ème} cycle.

Délai d'inscription DGEP - 28 avril 2023
Ecole de la construction - 15 juin 2023

Renseignement et inscription Coordonnées en bas de page.

Remarques Pour des personnes employées dans une entreprise coopératrice à la Fédération vaudoise des entrepreneurs :

Total des coûts d'écolage 8'400.- CHF

Total d'aides paritaires 2'140.- CHF

Total de l'aide cantonale 5'600.- CHF

A charge de l'étudiant 660.- CHF

Travail pratique

- Application de crépi
- Application de dispersion
- Application de peinture d'une masse d'égalisation et d'un crépi
- Application de peinture dispersion
- Application de peinture émail
- Application de peinture sur plafond
- Diverses techniques décoratives
- Explication sur l'EPP
- Giclage d'un radiateur
- Pose de papier-peint à raccord droit
- Pose de revêtements
- Pose de Variovlies
- Préparation des fonds
- Réalisation de l'EPP
- Recherche de teinte

80 périodes

Connaissances professionnelles

- Calcul professionnel
- Technologie
- Technologie appliquée

128 périodes

Culture générale

120 périodes

Total du nombre de périodes : 328

Sous réserve de modification